

Annexe 2 : Principes d'intervention

Le diagnostic issu des travaux d'élaboration du SRADDET¹ a confirmé que le Grand Est s'organisait autour d'une armature territoriale riche et diverse. Cette armature, composée des métropoles, agglomérations, villes moyennes, bourgs centre et villages et de leurs arrière-pays, constitue la colonne vertébrale de la région et concentre activités, population et services, mais reste cependant à conforter et à consolider.

A ce titre, les villes moyennes ont été identifiées comme des maillons essentiels de cette armature urbaine en ce qu'elles assument des fonctions de centralité en accueillant des activités et de l'emploi, des établissements de santé et d'enseignement, des équipements sportifs et culturels, des sites patrimoniaux... mais également de par leur fonction stratégique de connexion des territoires entre eux.

Ces villes moyennes ne sont cependant pas homogènes et leur diversité de situations géographiques et de configurations territoriales influent de manière très différenciée leur développement : une ville moyenne à proximité d'une métropole dans un territoire densément peuplé a peu de points communs avec une ville qui irrigue seule un grand bassin de vie à faible densité de population ou situé dans une zone frontalière.

Certaines connaissent un dynamisme démographique, une relative prospérité économique alors que d'autres sont vulnérables car confrontées à un cumul d'évolutions négatives (déclin de l'activité industrielle, fermeture des services publics, restructurations militaires,...) conduisant à des pertes d'emplois et de populations importantes, entraînant vacance des logements, dévitalisation commerciale des centres villes et constitution de friches.

L'appui à ces villes moyennes constitue ainsi un véritable enjeu d'aménagement du territoire qui a fait l'objet d'une réflexion particulière, sans attendre la finalisation et l'approbation du SRADDET.

Il est proposé que soit déployée une intervention qui leur soit spécifiquement dédiée et qui puisse permettre de répondre, à travers un cadre d'intervention souple et agile, à leurs spécificités et besoins, dans une logique de maillage de leur territoire.

Les axes suivants ont guidé la réflexion menée et orienté les propositions d'action régionale :

- **Appui** aux villes moyennes pour leurs projets de développement ou de redynamisation, conçus dans une logique de projet global irriguant tout le bassin de vie
- Création d'une **identité commune** ville moyenne et d'un sentiment d'appartenance à une « famille » au sein de l'armature urbaine régionale tout en prenant également en compte leurs situations très contrastées
- Constitution et animation d'un **réseau de villes moyennes**, visant à créer une dynamique de partage d'expérience mais de projets/démarches communs

Sur la base des récents travaux de l'INSEE Grand Est, mais également des constats issus du diagnostic du SRADDET est considérée comme ville moyenne, toute commune de 10.000 à 100.000 habitants au sein d'une unité urbaine et assurant des charges de centralité sur un territoire plus large, hors communes sous l'influence directe d'une métropole ou d'une grande

¹ SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

agglomération (Strasbourg, Nancy, Metz, Reims, Mulhouse). A ces villes, sont adjointes Rethel et Molsheim qui même si elles n'atteignent pas le seuil minimal des 10.000 habitants animent à leur échelle de territoire un bassin de vie de plusieurs dizaines de milliers d'habitants. Ce sont ainsi 37 villes moyennes qui ont été identifiées.

Ces villes compte tenu de leur rayonnement existant et à conforter à l'échelle de leur bassin de vie, au titre de l'armature urbaine régionale seront invitées à définir en lien avec leur intercommunalité, éventuellement le PETR² ou le SCoT³, les grands enjeux de leur territoire, la stratégie et les projets d'investissement qui pourraient être menés afin d'y répondre.

La démarche se doit d'être coordonnée et d'associer au minimum l'intercommunalité ainsi que les forces vives du territoire car une mobilisation collective et transversale est indispensable.

Pour certaines villes, cette mobilisation doit permettre l'établissement d'un premier niveau de diagnostic prospectif mettant en évidence les forces et faiblesses au titre de leur aire d'influence, en lien avec leur arrière-pays et bassin de vie et les polarités supérieures. Doivent également être identifiées les premières pistes au titre de quelques thématiques / projets phares en cohérence avec le SRADDET et sur le périmètre le plus pertinent de contractualisation. Pour d'autres villes, l'accompagnement de la Région permettra d'approfondir les études préexistantes.

Cette démarche pourra bénéficier d'une assistance méthodologique de la Région via l'organisation d'ateliers et séminaire, la mise en réseau et un accompagnement en termes d'expertise mutualisée.

Elle se fondera sur les éléments issus des études réalisées ou en cours de l'INSEE sur la typologie des villes moyennes et sur les commerces et services en centre-ville.

Une analyse portée par les Agences d'urbanisme et financée par la Région sera réalisée pour chacune de ces villes d'ici fin 2018, en déclinaison des travaux déjà réalisés par ce réseau, au titre de l'armature urbaine régionale pour le SRADDET, autour des questions du marché immobilier (vacance des logements, prix, dynamiques immobilières), sujet central pour les villes moyennes. Elle permettra d'alimenter le diagnostic et l'identification de pistes stratégiques.

Ces travaux serviront de socle à l'élaboration du Pacte signé entre la Région, la Ville Moyenne et son EPCI, éventuellement le PETR ou d'autres acteurs de son territoire, formalisant la démarche et les projets significatifs à accompagner et à soutenir d'un commun accord.

Le pacte a vocation à traiter prioritairement des domaines qui sont au cœur des problématiques des villes moyennes et qui rejoignent les priorités régionales à savoir :

- Vitalité du centre ville :
 - L'habitat
 - Rénovation de l'habitat en centre-ville notamment au regard de la vacance de logements
 - Reconversions et réhabilitations en lien avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire
 - Les friches
 - Traitement des friches publiques et privées, dents creuses afin de limiter l'étalement urbain
 - Le commerce
 - Analyse globale de la situation du commerce sur le territoire

² PETR : Pôle d'Equilibre Territorial Rural

³ SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

- Revitalisation sur le commerce en centre-ville dans une démarche partenariale public/privé

➤ Les équipements de service -aménagements pour la population

- Construction-réhabilitation d'équipements publics de centralité

- Espaces publics paysagers respectueux de l'environnement, trames vertes et bleue

- Rayonnement:

➤ La culture et le patrimoine

- Rénovation du patrimoine en lien avec le besoin d'attractivité

- Accompagnement des villes dans le suivi de leur secteur protégé

- Accompagnement pour les projets de modernisation des cinémas indépendants

- Accompagnement à la modernisation de leurs équipements culturels quand ils bénéficient d'un label

➤ La santé

- Organisation et renforcement de l'offre de santé : maisons de santé pluriprofessionnelles, télémédecine ou télésanté

- Contrat local de santé

- Outils mutualisés entre professionnels, projets expérimentaux.

➤ Le tourisme

➤ Le sport

➤ Le marketing territorial

- Accessibilité:

➤ La mobilité

- Accessibilité, stationnements courte durée, circulations douces entre la ville et son territoire

➤ Le numérique

➤ Les smart territoires

Une attention particulière sera portée aux villes situées sur des territoires transfrontaliers, confrontées à des problématiques spécifiques.

Il s'agit de travailler dans tous ces domaines sur le périmètre de la ville tel qu'il existe et non sur une extension urbaine, afin de contribuer à l'enjeu de reconstitution de potentiel foncier sur les territoires par la densification et le renouvellement urbain mis en évidence lors de l'élaboration du SRADDET.

La Région s'attachera à mobiliser au mieux l'ensemble de ses aides thématiques pour tendre vers l'effet levier maximal : aménagement du territoire, culture, sport, tourisme, environnement, transports..., en lien avec les autres financeurs potentiels, afin de concourir à la réalisation des objectifs identifiés.

Un financement complémentaire pourra être mobilisé sous réserve d'un engagement équivalente du territoire et de ses acteurs pour contribuer au financement d'un projet innovant et/ou structurant et pour lequel les financements thématiques de l'ensemble des co-financeurs potentiels s'avèreraient insuffisants.

Le contenu de ce pacte sera défini en articulation/complémentarité avec le contenu du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) conclu sur le périmètre d'un ou plusieurs EPCI du même territoire.

Pour les villes concernées, il sera également articulé avec les démarches déjà engagées ou annoncées par l'Etat : « expérimentation Villes Moyennes » « programme Action Cœur de Ville ».

La suite de la démarche repose sur une candidature formelle de chacune de ces villes à co-construire le Pacte qui lui est proposé.

Un pacte sera signé avec la Région par chaque ville moyenne et l'intercommunalité dont elle est membre qui s'engageront dans cette démarche.